

Communiqué de presse

Le nombre des donneurs d'organes reste stable

Berne, 14.01.2020 – La Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes Swisstransplant compte 157 donneurs d'organes pour l'année passée. Fin 2019, 1415 personnes attendaient un organe salvateur. Un peu plus d'un an après le lancement du Registre national du don d'organes, environ 80 000 personnes s'étaient inscrites. L'initiative en faveur du don d'organes et le contre-projet indirect du Conseil fédéral ont permis d'attirer l'attention politique sur le sujet du don d'organes. En outre, la Suisse prendra pour la première fois en 2020 la présidence du Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe par l'intermédiaire de PD Dr Franz Immer, directeur de Swisstransplant.

L'année dernière, les organes de 157 personnes décédées ont pu être transplantés. Le nombre des donneurs décédés est ainsi resté quasiment inchangé par rapport à l'année précédente (158 donneurs). Sur les 157 donneurs, 100 sont décédés suite à une mort cérébrale (Donation after Brain Death, DBD), soit une baisse de 21% par rapport à 2018. 57 donneurs ont succombé à une mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire (Donation after Cardiocirculatory Death, DCD). En 2018, ils étaient 32 donneurs. Au total, la Suisse a compté l'année dernière 18,4 donneurs décédés par million d'habitants. Comparée aux autres pays européens, cette valeur reste basse. 582 personnes ont pu être transplantées en 2019 et ainsi améliorer leur qualité de vie. 110 transplantations ont été réalisées grâce à des donneurs vivants.

Le nombre des personnes sur la liste d'attente pour un nouvel organe est resté stable par rapport à l'année précédente. Fin décembre 2019, 1415 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente pour un organe salvateur. Fin 2018, ils étaient 1412. Durant l'année passée, 46 personnes de la liste d'attente sont décédées. L'absence de déclaration de volonté du défunt continue d'entraîner un taux de refus élevé dans les hôpitaux : plus de la moitié des proches refuse un don d'organes lorsque le souhait de la personne décédée n'est pas connu.

Le Registre national du don d'organes empêche le recul supplémentaire du nombre de donneurs

Au 31 décembre 2019, 79 229 personnes étaient inscrites au Registre national du don d'organes de Swisstransplant lancé en octobre 2018. « Nous dressons un bilan positif. Grâce à leur déclaration de volonté sans équivoque, les personnes inscrites au registre apportent clarté et certitude et soulagent les proches et le personnel hospitalier en cas d'urgence », souligne PD Dr Franz Immer. Le registre en ligne offre depuis septembre 2019 également la possibilité d'enregistrer sa décision via smartphone ou tablette. Le téléchargement ou l'impression de documents ne sont plus du tout nécessaires.

Le personnel hospitalier contacte la coordination nationale de Swisstransplant pour consulter la décision. Une évaluation médicale du don d'organes peut être réalisée au cours de cet entretien. Cette interaction entre les experts fait du registre l'une des pierres angulaires dans le processus du don d'organes.

Initiative en faveur du don d'organes : le Conseil fédéral favorise le consentement présumé au sens large

En réponse à l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes », le Conseil fédéral veut mettre en place le consentement présumé au sens large. C'est pourquoi il propose un amendement de la loi sur la transplantation. Dans le cas d'un changement de système, toutes les personnes qui ne souhaitent pas faire don de leurs organes devraient consigner leur décision dans un registre des refus. En l'absence d'une décision documentée, les proches pourraient s'opposer au don d'organes si cela ne correspond pas à la volonté présumée du défunt.

Swisstransplant soutient, dans son principe, le contre-projet du Conseil fédéral. « La fondation est favorable au respect des droits des proches et à la mise en place d'un registre », explique Pierre-Yves Maillard, président du Conseil de fondation de Swisstransplant. « Contrairement au Conseil fédéral, Swisstransplant s'engage pour un < registre oui / non > qui permettrait de consigner aussi bien le consentement que le refus du don d'organes. »

La Suisse à la tête du Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe

Les délégués des 47 États membres ont élu Franz Immer comme nouveau directeur du Comité lors de la séance plénière du Comité européen sur la transplantation d'organes en octobre 2019. La Suisse assume cette présidence pour la première fois. Dans cette nouvelle fonction, Franz Immer s'engagera entre autres en faveur du transfert de connaissances entre organisations et experts ainsi que du respect et du développement de standards européens dans la transplantation d'organes.

Contact pour les questions médias

PD Dr Franz Immer, directeur de Swisstransplant, médecin spécialisé FMH en chirurgie vasculaire cardiaque et thoracique

Tél. : +41 58 123 80 00

media@swisstransplant.org

Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant et conseiller national

Tél. : +41 79 743 42 37

Images :

- [Graphique Nombre de donneurs d'organes décédés 2015-2019](#)
- [Graphique Comparaison liste d'attente et transplantations 2019](#)
- [Image-symbole Registre national du don d'organes](#)

Informations complémentaires :

- Registre national du don d'organes : www.registre-don-organes.ch
- Initiative en faveur du don d'organes : www.swisstransplant.org/initiative

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

En sa qualité de Service national des attributions mandaté par l'Office fédéral de la santé publique, Swisstransplant est chargé d'attribuer les organes aux receveurs en conformité avec la loi et de gérer la liste d'attente correspondante. La fondation organise au niveau national toutes les activités relatives à l'attribution des organes. À cet effet, elle collabore étroitement avec les organisations étrangères d'attribution. Depuis 2009, Swisstransplant est chargé par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé de coordonner, sur l'ensemble du territoire, les tâches des cantons dans le domaine du don d'organes et de tissus fixées par la loi sur la transplantation, de les garantir, ensemble avec les réseaux de don d'organes, et d'exploiter les synergies. www.swisstransplant.org